

## Ce qu'est un pacte d'actionnaires et ses principales clauses

Le pacte d'actionnaires est le document juridique qui va définir les relations entre les différents actionnaires. Il n'est pas obligatoire, et en son absence, c'est la loi qui prime. Il inclut typiquement un certain nombre de clauses qui prévoient les grands événements classiques qui peuvent intervenir tout au long du partenariat, notamment :

### 1. Que se passe-t-il lorsqu'on fait entrer quelqu'un de nouveau au capital de l'entreprise ?

Faut-il faire agréer le nouvel actionnaire ? Et si oui, est-ce que les actionnaires doivent accepter son entrée à l'unanimité, ou une majorité suffit-elle ?

### 2. Que se passe-t-il lorsqu'un actionnaire minoritaire veut vendre ses actions ?

Imaginons une entreprise dans laquelle le dirigeant se fâche avec l'un de ses actionnaires, et où ce dernier décide d'aller vendre ses actions à un concurrent. La situation peut être embarrassante. Pour parer à cela, il est recommandé de mettre en place un droit de préemption stipulant qu'avant de vendre ses actions, un actionnaire doit commencer par les proposer à ses pairs. Ce n'est que dans le cas où tous les actionnaires disent non que l'actionnaire sortant pourra vendre à une personne extérieure. Le pacte d'actionnaires peut aussi prévoir que tout nouvel actionnaire soit agréé.

### 3. Comment protéger les minoritaires si la société est cédée ?

Soit la configuration suivante: un actionnaire majoritaire au-delà de 50% qui veut céder sa participation et plusieurs minoritaires. Il se peut que la cession ne convienne pas aux minoritaires. Ils vont se retrouver dans une configuration différente qui ne sera peut-être pas à leur avantage. Pour parer à cette situation délicate, on peut inclure dans le pacte d'actionnaires des clauses qui protègent les actionnaires minoritaires, indiquant par exemple que si le majoritaire a la possibilité de vendre ses actions, il doit offrir cette opportunité à tous les autres actionnaires. De surcroît, on peut prévoir qu'avant de céder ses actions, le majoritaire doit proposer une transaction au même tarif que le sien à l'ensemble des minoritaires.

### 4. Comment protéger le(s) majoritaire(s) ?

Le cas suivant se produit plus souvent que l'on ne le pense: un actionnaire majoritaire possède par exemple 98% des actions et deux actionnaires minoritaires, 1% chacun. Imaginons que l'acquéreur veuille récupérer 100% de l'entreprise : les actionnaires minoritaires pourraient vouloir ne vendre qu'à des conditions disproportionnées.

Le pacte d'actionnaires inclut donc souvent une clause qui stipule que si l'actionnaire majoritaire décide de vendre, les actionnaires minoritaires doivent suivre, sauf si eux-mêmes veulent racheter à un meilleur prix.